

Chevreuse

Antennes-relais : les parents évitent l'école

AL'ECOLE Saint-Lubin de Chevreuse, le combat contre les 7 antennes-relais situées à 20 m de la cour de récréation se poursuit. La semaine dernière, les parents d'élève ont saisi la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) pour obtenir les preuves de la dangerosité de ces antennes.

« Nous voulons montrer que les assurances refusent de prendre en charge les dommages sanitaires causés par les antennes, comme c'est le cas pour l'amiante ou le plomb. Pendant ce temps, la Ddass et la mairie s'obstinent à nier le risque », s'indigne Amina Medjahed, parent d'élève et membre de l'association Harpe (Haro sur les antennes, protégeons nos enfants).

« Je préfère appliquer le principe de précaution »

Par ailleurs, 24 demandes de dérogation ayant été refusées par la mairie à la rentrée 2007, deux familles ont saisi le tribunal administratif. Certaines ont déménagé, attendent pour scolariser leur enfant ou l'ont retiré de l'école pour les scolariser dans le privé dans les communes voisines. « C'est très contraignant. Je fais la navette tous les jours, témoigne une mère, habitante de Chevreuse. Mais mon fils a 3 ans et je préfère appliquer le principe de précaution. » Les autres attendent toujours que le dossier se débloque.

En 2006, le maire de la commune avait demandé à l'opérateur Orange, propriétaire des antennes fixées sur un bâtiment privé, de déplacer ses relais sur un site plus éloigné des habitations. Sans succès. Sollicitée par la mairie, la Ddass (Direction départe-

mentale des affaires sanitaires et sociales) a écarté en juin 2007 la possibilité d'un risque pour les habitants de la commune.

De son côté, Orange a réalisé des mesures électromagnétiques en 2004 et 2006. « Nous sommes en phase avec la législation, estime Orange. Ces antennes sont utiles pour les habitants de la commune et aucun site de substitution n'a été trouvé. Nous ne les déplacerons pas. »

A ce jour, aucune étude scientifique indiscutable n'a prouvé un risque sanitaire lié aux antennes-relais de téléphonie mobile. Néanmoins, des spécialistes internationaux réclament, dans un rapport du 31 août dernier, un durcissement des normes d'émissions d'ondes électromagnétiques (téléphones, antennes-relais, fours à micro-ondes), trop laxistes à leurs yeux aujourd'hui.

BÉRANGÈRE LEPETIT